

ON S'ABONNE. Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIALE

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, and routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 4 Août 1866. BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 2 août, Du 3, Du 4.

BULLETIN

Il y a quelques semaines, l'Empereur adressait à M. Druyn de Lhuys une lettre qui, maintenant, appartient à l'histoire et qui témoignait, au point de vue de la politique générale, de l'Europe, de l'élevation et de la profondeur du génie de Napoléon III; aujourd'hui, le Moniteur contient une lettre au Ministre d'Etat qui, dans un autre ordre d'idées, atteste, une fois de plus, la féconde sollicitude de ce Souverain pour l'amélioration du sort des classes laborieuses. La première de ces lettres eut un grand retentissement; la seconde est également appelée à produire une profonde sensation. Pourrait-il en être autrement quand nous voyons se réaliser, dans la pratique, une vaste et généreuse idée qui, jusqu'ici, avait été considérée comme devant rester à l'état de philanthropique utopie? Oui, il s'est trouvé de notre temps, des penseurs, des écrivains socialistes qui, justement touchés du sort des travailleurs tombés sur les champs de bataille de l'industrie, se demandaient si la Société devait rester indifférente au destin de ces nobles martyrs? Non! s'écriaient-ils, et la Société elle-même, s'associant, tout entière, à leur pensée humanitaire, redisait il y a à quelque chose à faire. Eh bien! Cette lacune sera comblée: Napoléon III fonde aujourd'hui: La Caisse des Invalides du travail! Louis XIV, mu par un équitable sentiment de reconnaissance, envers les vétérans de nos armées, créa l'Hôtel des Invalides pour nos soldats mutilés au service de la patrie. Napoléon III institue, en France, une dotation pour les ouvriers invalides.

Grâce à sa haute et intelligente initiative, les courageux et patients artisans de la richesse et de la prospérité nationale, ne seront pas plus déshérités que les glorieux artisans de la gloire militaire de la France.

Comme toutes les institutions de récente création, la Caisse des Invalides du travail est appelée à s'étendre, à grandir; si, à son début, elle affecte des proportions modestes, chaque année, chaque jour apportera une pierre à l'édifice dont le génie prévoyant de l'Empereur a posé les premières assises. La lettre de l'Empereur est un texte que déjà sont appelés à développer les Ministres et le Conseil d'Etat chargés de rédiger le projet de décret provoqué par le Souverain. Quant aux concours des classes laborieuses et des administrations publiques auxquelles il est fait également appel, n'est-il pas acquis, à l'avance, à la réalisation de la nouvelle institution que la civilisation moderne salue de ses applaudissements?

Aide-loi, le Ciel l'aidera! dit le vieil adage. Comprenez-moi et mon appui ne vous fera jamais défaut! Répète Napoléon III au monde industriel et aux populations ouvrières. Cette voix providentielle sera entendue, car s'il y a, de l'écho en France toutes les fois qu'on y parle d'honneur, aucune idée providentielle, émanant d'un grand Souverain, n'y demeure inféconde ou incomprise. Pour le Bulletin politique: A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.) ANGLETERRE: Londres, 2 août. Au banquet du lord-maire, le comte Derby a exprimé sa satisfaction du rétablissement de la paix. Il a ajouté, que l'Angleterre n'était pas intervenue parce qu'elle n'avait pas à intervenir dans des affaires qui ne touchaient ni aux intérêts ni à la dignité de l'Angleterre. ITALIE: Florence, 1er août, soir. On mande de Padoue, le 1er: La réponse de l'Autriche relative à l'acceptation de l'armistice de quatre semaines n'étant pas arrivée, le général de La Marmora excellent pour cet usage, ne se trouvait pas aux alentours. Nous réléchissions en vain: l'adroit Rubé même ne parvenait pas à surmonter cette difficulté. — Ecoutez, mon capitaine! s'écria tout à coup Le Blanc, un vieux voyageur français qui parlait un afreux jargon composé de mots anglais et français, et qui s'était joint à mon expédition; écoutez, pourquoi ne retournerions nous pas à la rancheria pour y chercher de la lumière? En effet, nous n'étions qu'à quelques milles du village; l'idée du Canadien était bonne. — Je connais, poursuivit Le Blanc, un endroit où sont déposées des chandelles de cire magnifiques. — Des chandelles de cire? — Oui, messieurs, des chandelles aussi grosses que des troncs de palmiers nains et qui éclaireront toute la prairie. — Vous savez où elles sont? Vous les trouveriez, Le Blanc? — Oui, messieurs, je le sais; les chandelles sont à l'Eglise... — Ah! à l'église... — Oui, messieurs. Si le capitaine daigne permettre à M. Quackenboss de m'accompagner au village, je lui rapporterai les dites chandelles à tout prix. Je consentis, et Le Blanc, suivi de Quackenboss, reprit aussitôt le chemin de la rancheria. Nous mimes alors pied à terre pour laisser paître nos montures, et nous attendîmes, couchés sur le gazon, le retour de nos messagers.

a envoyé un télégramme au commandant de Legnano, pour lui signaler les conséquences qui pourraient se produire si une réponse définitive n'arrivait pas au quartier-général italien, le 2, avant 4 heures du matin, il lui propose une nouvelle suspension d'armes de 8 jours, en attendant une solution diplomatique. Le commandant de Legnano a répondu qu'il était autorisé par le général commandant de l'armée d'opération à accepter la prolongation de trêve proposée. Florence, 2 août. Un décret royal ordonne l'émission d'un emprunt notional de 350 millions effectifs. Cet emprunt sera émis à 95 fr. pour 100 fr. Il sera effectué en six versements égaux, du 8 octobre 1866 au 1er avril 1867. L'intérêt sera de 6% sur la valeur nominale, dont 5% à titre d'intérêt et 1% en primes. Les intérêts seront payés chaque semestre. La première échéance est fixée au 1er avril 1867. Le premier tirage des primes aura lieu au mois d'octobre 1870.

PRUSSE: Berlin, 2 août. Un télégramme de Francfort annonce que les troupes prussiennes ont occupé, hier soir, Heidelberg et Mannheim et qu'elles ont reçu de la population de ces deux villes un excellent accueil. Manheim, 1er août. La Nouvelle Gazette de Hurlsborg publie un avis officiel annonçant qu'en vertu d'une convention conclue entre le prince Charles et le général de Manteuffel, une brigade prussienne entrera en ville jeudi, à 8 heures du matin. La ville sera traitée amicalement. Il ne sera pas levé de contribution de guerre et l'entretien des troupes aura lieu moyennant une légère rétribution. La forteresse et les faubourgs restent entre les mains des Bavares. Manheim, 1er août, 44 h. 30 m. soir. Les Prussiens font, en ce moment, leur entrée dans notre ville.

AUTRICHE: Vienne, 1er août. Le roi de Prusse est parti, hier, de Nicolsbourg. Les négociations de paix qui seront suivies, pour l'Autriche, par M. le baron de Brenner, et pour la Prusse, par M. le baron de Werther, seront très prochainement ouvertes à Prague.

SUISSE: Berne, 2 août. Le Conseil fédéral a licencié, vu l'armistice, l'état-major de la brigade Arnold et la compagnie de carabiniers du bataillon de Zurich, qui était stationnée dans le canton du Tessin.

BELGIQUE: Bruxelles, 4er août, 8 h. 30 soir. Le rédacteur de l'Espégle a été condamné à un an de prison, 1,000 francs d'amende et aux dépens.

Dernières Informations

Les Prussiens ont fait sommation au gouvernement militaire de Mayence de leur livrer la place. Le gouvernement a refusé. l'Etendard.

On lit dans la partie officielle du Moniteur: L'Empereur a adressé la lettre suivante au ministre d'Etat: Saint-Cloud, 28 juillet 1866. Monsieur le Ministre.

Le décret du 8 mars 1855 qui a fondé les asiles de Vincennes et du Vesinet dispose que ces établissements recevront non seulement les ouvriers convalescents, mais encore les ouvriers mutilés dans le cours de leurs travaux. Pour ceux qui préféreront rester dans leurs familles, l'admission pourra être convertie en une subvention annuelle ou mensuelle fixée par une commission administrative. Cependant jusqu'à ce jour les crédits affectés à cette fondation et provenant du prélèvement du 1 p. 0/0 sur le montant des travaux publics adjugés dans la ville de Paris et sa banlieue, n'ont permis de secourir que les ouvriers convalescents: les ouvriers mutilés ont été privés d'assistance. Il me paraît juste de réaliser d'une manière plus générale à l'égard de ces derniers les promesses du décret de 1855, et, à cet effet, il importe de faire appel à d'autres ressources que celles qui avaient d'abord été créées. Je crois utile en premier lieu de provoquer le concours des intéressés eux-mêmes, qu'il ne convient pas de décharger du soin de toute prévoyance. On pourrait leur demander une contribution volontaire et modérée. Au produit de cette cotisation, viendraient s'ajouter les sommes provenant du prélèvement de 1 p. 0/0 opéré sur les travaux publics exécutés par l'Etat, les départements et les communes. Ce serait une sorte de caisse d'assurance subventionnée. Administrée par le Gouvernement, elle prendrait le nom de Caisse des Invalides du travail. Elle aurait pour fonction de venir en aide: 1° aux ouvriers des villes et des campagnes qui, après s'être assurés, auraient été atteints, dans l'exercice de leurs travaux, de blessures entraînant une incapacité con-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 4 août 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID. TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS. Troisième partie. XI. — Suite. Force fut de nous arrêter et d'aviser, en selle, au meilleur parti à prendre. La délibération fut courte; mon petit détachement ne se composant que d'hommes d'expérience, ils eurent bientôt pris une résolution. Ils déclarèrent unanimement que si l'obscurité persistait, il fallait renoncer à toute poursuite jusqu'au lendemain matin, ou suivre la piste à la lueur de torches. Nous adoptâmes ce dernier avis: le jour ne devait luire que dans quelques heures, et je ne pouvais me résoudre à perdre un temps précieux dans l'inaction. La certitude seule que nous avançons, quoique avec lenteur, apportait un certain adoucissement à mes angoisses. — Une torche! une torche! Où nous procurer ce luminaire? Nous n'avions pas de matériaux pour en fabriquer, aucun arbre ne croissait dans le voisinage. Nous étions au milieu d'une prairie nue. Le Mesquite (l'algrobia glandulosa)

et sauve; à vrai dire, elle souffrira sans doute un peu de la fatigue et de la faim, mais un jour de repos la rétablira complètement et tout sera oublié.

Malgré le rude accent de Garey, Je compris compris le sentiment généreux qui lui dictait ces remarques consolantes. Je me sentis renaitre à l'espoir et j'attendis avec plus de calme le retour de Quackenboss et du Canadien. Nous leur avions accordé deux heures pour s'acquitter de leur mission; longtemps avant l'expiration de ce terme, nous entendîmes au loin leurs chevaux dans la prairie. Quand ils nous eurent rejoints, je vis entre les mains de Le Blanc les magnifiques chandelles promises. — Les voilà! mon capitaine, s'écria le Canadien en s'approchant, les voilà! J'ose espérer que le ciel pardonnera à ce brave M. Quackenboss et à moi, d'avoir pris le bien d'autrui dans un moment d'impérieuse nécessité. Nos messagers nous apportèrent également des nouvelles du village. Depuis notre départ, plusieurs brigands avaient été punis. Sous la direction de Pedro, on avait encore trouvé de nouvelles victimes de la cruauté mexicaine. Les arbres du cimetière portèrent cette nuit d'horribles fruits! L'alcade n'était pas mort et l'on présumait que don Ramon vivait encore, mais qu'il avait été emmené prisonnier par la guerilla. Les tirailleurs restés à la rancheria avaient voulu suivre Le Blanc et Quackenboss, mais j'avais enjoint à mes deux lieutenants de retourner sans délai au camp, mon escorte étant suffisante pour ce que je méditais. Il serait temps encore plus tard d'aviser aux moyens de prendre l'jurra, l'auteur et l'acteur principal de cette terrible tragédie

Voici quelles sont les principales dispositions de ce règlement : Une somme de 800,000 fr. est consacrée aux récompenses qui doivent être décernées à l'occasion de l'exposition universelle de 1867, par un jury international composé de 600 membres répartis entre les différentes nations de la manière suivante : Pour la France, 260 jurés; pour l'Angleterre, 85; pour la Prusse, 30; pour l'Autriche, 30; pour les Etats secondaires de l'Allemagne, 30; pour la Belgique, 25; pour l'Italie, 22; pour la Russie, 13; pour la Suisse, 12; pour les Etats-Unis d'Amérique, 10; etc., etc.

Cent médailles d'or, d'une valeur de 1,000 fr. chaque; — mille médailles d'argent; — trois mille médailles de bronze; — cinq mille mentions honorables au plus.

Un ordre distinct de récompenses est créé en faveur des personnes, des établissements ou des localités qui, par une organisation ou des institutions spéciales, ont développé la bonne harmonie entre tous ceux qui coopèrent aux mêmes travaux, et ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, moral et intellectuel.

dance de Lunéville. — Courrier de Luxembourg. — La Lorraine, 1737-1866. — Histoire de la guerre (quatrième article). — Correspondances particulières: Venise, Pesth, Vienne, Callaro. — Revue littéraire: — Salon de 1866 (dernier article). — Anne-Marie, nouvelle (fin). — Causerie sur la mode. — M. Martini. — Jean-la-Poste.

Société Générale Algérienne. La Société Générale Algérienne, fondée en exécution de la loi du 10 juillet 1865 et d'une convention approuvée par décret impérial du 18 septembre suivant, passée entre son Excellence le Maréchal Ministre de la guerre, d'une part; et M. Louis Frémy, gouverneur du Crédit foncier de France et d'Algérie, et Paulin Talbot, Directeur général de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de l'Algérie, d'autre part;

cialement réservées aux souscripteurs d'actions. Ces obligations sont émises à 130 francs On verse en souscrivant 50 francs par action et 30 francs par obligation.

L'ÉTENDARD JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN. Rédacteur en chef: AUGUSTE VITU. L'ÉTENDARD est le journal le mieux informé; il publie tous les jours des Dépêches Télégraphiques Spéciales qui ne se trouvent dans aucun autre journal;

L'ILLUSTRATION JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris. Sommaire du samedi 28 juillet 1866.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux; 2° Un Magasin de Quincallerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE, DE PIÉTÉ, CLASSIQUE D'ÉDUCATION J.-U. CALMETTE, IÈRE, A CAHORS. Portraits de Sa Grandeur M^r. GRIMARDIAS, Evêque de Cahors. — Photographies, par PIERRE PETIT, de Paris. — Sur carte... 4 fr. Envoi franco. — Grand format... 3 f.

Guérison de l'Épilepsie La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement sur toute demande franche adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

DROGUERIE INDUSTRIELLE COMESTIBL SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTOLE E. LE PETIT RUE DE LA LIBERTÉ, 4 BONBONNERIE A CAHORS

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières. Autorisée par décret impérial.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ et SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

VINCENT, jeune, pépiniériste à Cahors, faubourg Saint-Georges Vente pour cause de Départ d'une collection d'Arbres fruitiers d'agrément et d'alignement; Arbres verts; Arbustes de toute espèce; Serre et Orangers.

GLACIÈRES INDUSTRIELLES et Cafetières Locomotives perfectionnées Entrepôt assorti chez M. Massoni, négociant, en denrées coloniales, porcelaine, faïence, cristaux, etc.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON de New-York (Etats-Unis). Toniques, digestives, stomaciques, anti-nerveuses.

MONSIEUR GRIMARDIAS EVÊQUE DE CAHORS Sa photographie d'après nature, — format, carte de visite. — Envoi contre 1 fr. en timbres-poste.

VOITURES A VOLONTÉ ANDRAL, SUCCESSION DE JULIEN BLANC, A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

A VENDRE Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montriat (Lot). S'adresser pour les conditions à M^r Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

JACQUES SÉGUY PEINTRE MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.